

**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2017
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHE LE 10 NOVEMBRE 2017**

Le six novembre deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue**.

Nombre de Conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

11 septembre 2017

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER - HUET – LE PALMEC – SEMPEY

Messieurs DENEUVE – PERON

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON - GANDIN – HERISSON - LE GUELLEC – ROUAUX

Messieurs BRETEAU - DEMAURE – ETIENNE - GUERIN – JOSTE - LANGEVIN – PETTIER - SAILLENFEST - SAVIN – THIRION - TILLARD

PROCURATIONS :

MME PRUDOR a donné procuration à MME BARBEDOR,

MME SEIMANDI a donné procuration à MME GRELIER,

M. ENIZAN a donné procuration à M. LANGEVIN,

M. RENAULT a donné procuration à MME ROUAUX.

SECRETAIRE : M. ETIENNE

| N° | RAPPORTEUR | OBJET | VOTES |
|-----------------------------|------------|---|---|
| 17-152 | MME DAVID | APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2017 | <p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 18 septembre 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le procès-verbal du 18 septembre 2017 avec la modification suivante qui a été prise en compte: <ul style="list-style-type: none"> o MME BOURGOGNON relève une erreur matérielle page 3 et demande sa rectification : « <i>le rendement du réseau était de 94.4% en 2016</i> » (et non 2015). |
| DEVELOPPEMENT URBAIN | | | |
| 17-153 | M. DENEUVE | PREPARATION DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR 2019 - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le tableau de classement unique des voies communales ; - SE PRONONCE favorablement pour le classement de : <ul style="list-style-type: none"> o Rue du Blason : 198 m o Impasse de la Casemate : 35 m o Impasse de la Chapelle : 41 m o Rue des Grandes Grées : 193 m o Chemin du Petit Bromedou : 424 m o Rue du Puits : 184 m o Allée de la Rabine : 201 m o Allée de la Touchère – partie Sud : 313 m |

| | | | |
|---|---------------|---|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> - FIXE la longueur des voies communales à : <ul style="list-style-type: none"> o 35 907 m de voies communales en agglomération ; o 12 563 m de voies communales hors-agglomération ; o 1 011 m de chemins ruraux goudronnés ; o 7 036 m de chemins ruraux empierrés. |
| 17-154 | M. DENEUVE | <p>DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT AU DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE AV N°137 - BOULEVARD DUCHESSE ANNE/RUE RAOUL IER</p> | <p>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CLASSE dans le domaine privé de la Commune la bande de terrain objet de la demande susvisée ; - AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente du bien et tous les documents qui s'y affèrent ; - DIT que le document d'arpentage contradictoire définitif est à la charge des demandeurs ainsi que l'ensemble des frais inhérents à cette opération (frais administratifs liés à l'enquête publique + acte notarié) ; - DIT que le montant de la vente est fixé au prix de 60 970 €/m² pour 1087 m² selon le bornage du 4 octobre 2017. |
| EDUCATION – SOLIDARITE - FAMILLE | | | |
| 17-155 | MME LE PALMEC | <p>REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS TI-KOBAN</p> | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les termes du Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs TI-KOBAN ; - AUTORISE le Maire à transmettre le présent règlement Intérieur à l'ensemble des familles fréquentant la structure. |
| SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE – RELATIONS INTERNATIONALES | | | |
| 17-156 | MME FOUCARD | <p>CONVENTION VILLE - ENSAB</p> | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention d'études entre la commune de Montfort-sur-Meu, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine, l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB), et tous les documents qui s'y affèrent. |
| 17-157 | M. PETTIER | <p>REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS DANS LE CADRE DU JUMELAGE</p> | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à rembourser le Comité de Jumelage des frais engagés pour ce trajet (196.49€). |
| 17-158 | M. PETTIER | <p>REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS DANS LE CADRE DU JUMELAGE</p> | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à rembourser le Comité de Jumelage des frais engagés pour l'acquisition d'un cadeau (94.02€). |

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

| | | | |
|--------|--------------|--|--|
| 17-159 | MME LE MAIRE | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DE MONTFORT COMMUNAUTÉ | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE du rapport d'activité 2016 de Montfort Communauté. |
| 17-160 | MME SEMPEY | RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS DANS LE CADRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 | <p>Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 abstention (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRÉE 12 postes d'agents recenseurs du 2 janvier au 28 février 2018 ; - FIXE les modalités de rémunération des agents recenseurs; - AUTORISE le Maire : <ul style="list-style-type: none"> o à procéder au recrutement des agents recenseurs o à signer tous les documents afférents à ce dossier ; - PRÉVOIT l'inscription des crédits correspondants au budget 2018, dont la dotation de l'INSEE. |
| 17-161 | M. PERON | VENTE DE BIENS MATERIELS | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE les cessions des biens énumérés ; - VALIDE les prix de vente négociés ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent ; - AUTORISE le Maire à procéder aux écritures comptables et aux sorties d'inventaire. |
| 17-162 | M. PERON | ENCAISSEMENT D'UNE CAUTION | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE l'encaissement définitif de la caution pour un montant de 152.45€, - AUTORISE le Maire à procéder aux écritures comptables, - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent. |
| 17-163 | M. PERON | BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la décision modificative N°2 sur le budget Principal, - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent. |
| 17-164 | M. PERON | BUDGET EAU POTABLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la décision modificative N°1 sur le budget Eau ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent. |

| | | | |
|--------|--------------|--|---|
| 17-165 | MME LE MAIRE | DESAFFECTATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DES GRIPPEAUX | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLASSE du domaine public l'usine de production d'eau potable des Grippeaux (parcelle AV n°136), la station de pompage (dite « prise d'eau » sur le Meu) (AV n°144) ainsi que les réseaux faisant le lien entre ces deux équipements, ces biens n'étant plus affectés utilement à un service public communal et/ou à l'usage direct du public ; - CLASSE dans le domaine privé de la Commune l'usine de production d'eau potable des Grippeaux (parcelle AV n°136), la prise d'eau sur le Meu (AV n°144) ainsi que les réseaux faisant le lien entre ces deux équipements ; - AUTORISE le Maire à procéder à la mise à jour de l'inventaire comptable de la Commune, les biens n'étant de fait plus attachés à la compétence Eau Potable gérée en budget annexe. - AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la désaffectation et aux écritures comptables associées. |
| 17-166 | M. PERON | SURTAXE EAU POTABLE : REDEVANCE COMMUNALE 2018 | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RECONDUIT les tarifs 2017 en 2018, - FIXE le prix de la redevance eau à compter du 1^{er} janvier 2018 tel que présenté en séance, - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers. |
| 17-167 | M. PERON | SURTAXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REDEVANCE COMMUNALE 2018 | <p>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RECONDUIT les tarifs 2017 en 2018, - FIXE le prix de la redevance assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2018 tel que présenté en séance, - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers. |
| 17-168 | M. PERON | SURTAXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REDEVANCE COMMUNALE 2018 | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE le prix de la redevance assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2018 tel que présenté en séance, sans augmentation par rapport à 2017. - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers. |
| 17-169 | M. TILLARD | EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES A OPERER AU PROFIT DE MONTFORT COMMUNAUTE | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE du compte rendu établi par la CLECT ; - VALIDE les diminutions de l'attribution de compensation à venir ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent. |

Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

